



Monsieur le Président,

La CGT a été informée par la Direction des ressources humaines d'une **augmentation de 1,4 % des cotisations de la complémentaire santé de la MNT au 1er janvier 2027.**

Cette hausse, présentée comme résultant notamment des évolutions réglementaires nationales et de leurs conséquences sur les dépenses des organismes complémentaires, aura un impact direct sur le budget des agents adhérents.

Dans un contexte où le pouvoir d'achat des agents est déjà fortement fragilisé par la hausse du coût de la vie, nous considérons qu'il ne saurait être question de leur faire supporter une nouvelle augmentation de leurs dépenses de santé.

La CGT demande donc que la Région revalorise sa participation employeur à la complémentaire santé à hauteur nécessaire pour compenser intégralement l'augmentation des cotisations, afin que celle-ci n'entraîne aucune hausse du reste à charge pour les agents concernés.

La protection sociale complémentaire constitue un élément essentiel de la politique sociale de la collectivité. Nous revendiquons la préservation du pouvoir d'achat des agents et l'accès à une couverture santé de qualité.

Nous vous demandons en conséquence de prendre les mesures nécessaires pour que cette compensation soit effective dès le 1er janvier 2027 et de nous préciser les modalités de sa mise en œuvre.

Veuillez agréer M. le Président, l'expression de nos sincères salutations syndicales.

Pour la CGT Région Hauts-de-France,

le secrétaire général,

Joseph DEMEULEMEESTER